



RAPPORT BIENNAL DU COMITE DE SANTE ET SECURITE AU TRAVAIL, 2014–2015

1. Le Comité de santé et sécurité au travail du CIRC est composé de 16 membres sélectionnés pour représenter chaque étage de laboratoire, les groupes d'épidémiologie, le Centre de ressources biologiques (BRC), le bâtiment Latarjet et les Services intérieurs (ASO). Le médecin du personnel et la coordinatrice de la sécurité en laboratoire sont également membres du Comité.
2. Le Comité s'est réuni six fois au cours des années 2014 et 2015. Les procès-verbaux de ces réunions sont affichés sur intranet. Un nouveau médecin du personnel a été recruté comme membre du personnel à mi-temps en mai 2014.

A. Bien-être général

3. Les nouveaux arrivants au CIRC (plus d'une centaine chaque année) reçoivent de la Coordinatrice de la sécurité en laboratoire une introduction générale à la sécurité ; ceux qui vont travailler dans les laboratoires du CIRC (environ 30 par an) reçoivent en plus une formation consacrée aux règles de sécurité et aux bonnes pratiques de laboratoire et doivent remplir un questionnaire sur des sujets connexes.
4. Le Comité a participé aux travaux de démarrage du programme pour la conception du « nouveau Centre ». Un questionnaire a été envoyé à tous les membres du personnel pour connaître leurs souhaits en termes de bureaux, de laboratoires et d'espaces communs. Ces informations ont été résumées avec la collaboration de l'Administration et du Comité de l'Association du personnel, et intégrées dans un rapport auquel le Comité a ajouté des recommandations relatives à divers éléments comme la température, la lumière ou le bruit, recommandations reposant sur les normes et les réglementations en vigueur. Ce document a été envoyé au programmeur en juillet 2014.
5. Comme plusieurs personnes présentaient des problèmes de santé dus à la sécheresse de l'air, des mesures du degré hygrométrique ont été effectuées à différents niveaux des trois bâtiments ; il s'est avéré qu'il se situait entre 15 et 30%, ce qui est très bas par rapport aux taux de 40 à 50% correspondant à la zone de confort. L'Administration a indiqué qu'il n'était pas possible d'installer un système général d'humidification de tout le bâtiment, étant donné la réglementation relative au risque d'exposition aux légionnelles. Les membres du personnel doivent, à leur propre initiative, placer des plantes vertes et des récipients d'eau dans leurs

bureaux pour augmenter le niveau d'humidité. Des larmes artificielles sont à la disposition des membres du personnel souffrant de sécheresse oculaire.

6. Le Comité de santé et sécurité a présenté au Directeur et à l'Administration deux requêtes visant à augmenter le bien-être du personnel. La première concernait la mise à disposition d'un espace de détente. Le Directeur a suggéré d'utiliser la salle du rez-de-chaussée contiguë à la salle de la machine à café mais le Comité de l'Association du personnel préférait la garder pour le ping-pong. La seconde concernait la mise à disposition d'un nouvel espace dédié aux jeunes mères qui allaitent leur enfant ; des dispositions ont été prises dans ce sens pour pouvoir leur offrir l'intimité requise et l'achat de l'équipement nécessaire a été effectué.

B. Laboratoires

Evaluation des risques

7. Reconnaissant qu'il était nécessaire d'améliorer l'évaluation des risques dans tout le Centre, le Comité de santé et sécurité a étudié le processus d'évaluation de l'exposition potentielle à des substances dangereuses sur le lieu de travail ainsi que le niveau, l'organisation et la diffusion des informations concernant ces produits chimiques. Dans un premier temps, le travail a consisté à recueillir les fiches de données de sécurité (FDS) des réactifs et des kits utilisés dans les laboratoires. Ces fiches seront disponibles très prochainement sur intranet. L'objectif final est de classer et de stocker ces informations dans une base de données centralisée de façon à pouvoir gérer efficacement les risques.

8. Un cours de formation a été organisé pour les nouveaux utilisateurs de l'autoclave du laboratoire L3, conformément à la réglementation française.

Radioprotection

9. L'autorisation d'utiliser des radio-isotopes a été renouvelée pour cinq ans en mai 2014 par « l'Autorité de Sûreté nucléaire ». Une modification a été effectuée en 2015 pour inclure la nouvelle salle utilisée par le Groupe Biomarqueurs (BMA) après le transfert de leurs laboratoires au 13^{ème} étage de la Tour.

10. L'utilisation de radio-isotopes est maintenant très rare. La réglementation a été adaptée en conséquence et tous ceux qui prévoient d'utiliser des isotopes doivent en informer à l'avance la responsable de la radioprotection, de façon à mettre en place les conditions expérimentales appropriées.

Autorisation pour les organismes génétiquement modifiés (OGM)

11. L'autorisation d'utiliser des organismes génétiquement modifiés (OGM) a été renouvelée en 2014 pour une période de cinq ans par la Commission de Génie génétique du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Cet organisme vérifie la conformité des installations, la sécurité des conditions de travail et la gestion des déchets en fonction du classement des OGM utilisés.

Biobanque

12. Le site a été équipé d'une caméra qui permet de suivre les membres du personnel lors de l'utilisation des salles cryogéniques, certaines zones n'étant pas visibles à travers le vitrage de la porte.

13. Le transport de l'azote liquide nécessaire pour les protocoles expérimentaux a été réduit à son minimum et des règles ont été mises en place pour garantir la sécurité du personnel. Le transport d'azote liquide dans les ascenseurs n'est plus autorisé en présence de membres du personnel.

Actions mises en place pour améliorer les conditions de travail et augmenter la sécurité des conditions de travail au CIRC

14. Le Comité de santé et sécurité vérifie régulièrement les conditions de travail et rappelle les bonnes pratiques de laboratoire pour le maintien de la sécurité de l'environnement. L'utilisation de l'ascenseur rouge (ascenseur « technique ») présente un problème, étant donné qu'il est utilisé non seulement par le personnel de laboratoire mais aussi par le personnel technique du CIRC et des sociétés extérieures. Des informations ont été données à plusieurs niveaux et des rappels ont été effectués pour promouvoir l'adhésion aux meilleures pratiques et assurer la sécurité du personnel lors de ses déplacements.

15. Toutes les hottes aspirantes, hottes chimiques, enceintes et centrifugeuses de sécurité biologique ont été contrôlées en 2014, et les réparations nécessaires ont été effectuées.

Incidents et accidents

16. Un accident est survenu dans un laboratoire avec l'aiguille d'un automate contenant de l'ADN. Des tests sanguins ont été effectués pour vérifier l'absence de contamination.

17. Un membre du personnel a accidentellement inhalé des vapeurs (probablement du chlorure d'hydrogène) résultant de la dégradation d'une solution de chloroforme stockée depuis longtemps. On a demandé aux Groupes de faire régulièrement du ménage dans leurs laboratoires et mis en place une collecte régulière des produits périmés ou non utilisés.

18. Un accident s'est produit quand un étudiant a fait un faux mouvement alors qu'il prélevait du Trizol avec une pipette ; la bouteille s'est renversée sur la paillasse. L'étudiant portait une blouse de laboratoire et des gants et travaillait sous une hotte aspirante. Il a réagi correctement et très rapidement, mais il a souffert de brûlures au premier et deuxième degré qui ont été soignées à l'hôpital.